



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montagne

Question écrite n° 42297

Texte de la question

M. Didier Migaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation de l'agriculture dans les zones de montagne. La politique à l'égard de la montagne est en panne tant au niveau national qu'europeen. Ainsi dans les Alpes du Nord le nombre d'exploitations baisse de 5 p. 100 par an depuis 1990 contre 3 p. 100 dans le reste de la France. Le nombre de travailleurs agricoles à temps plein a diminué de 37 p. 100 en haute montagne, 28 p. 100 en montagne et de 25 p. 100 en plaine. Le désengagement des pouvoirs publics à l'égard de l'agriculture de montagne est confirmé par la suppression des aides aux bâtiments d'élevage en montagne et à la mécanisation. Cette suppression est très dommageable alors que des agriculteurs avaient engagé des investissements en prévoyant l'aide de l'Etat. Aussi, il lui demande s'il compte prendre des initiatives afin que soient rétablies les aides aux bâtiments d'élevage et les aides à la mécanisation et s'il prévoit aussi une augmentation de la prime à l'herbe pour les surfaces très en pente ou pour les surfaces jugées prioritaires par les collectivités.

Texte de la réponse

La prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs constitue le socle des mesures prises par la France dans le cadre de la réglementation communautaire « agri-environnement ». C'est la contrepartie de l'engagement d'un éleveur herbager de maintenir son système d'élevage extensif et d'entretenir les surfaces en herbe qu'il a déclarées en 1993 pendant au moins cinq ans. Cependant, d'autres mesures « agri-environnement » permettent de donner une réponse plus fine aux propositions d'actions locales ou régionales. De plus, et conformément aux conclusions de la conférence agricole annuelle, il a été présenté à la Commission européenne un memorandum sur la politique de la montagne, qui vise notamment l'amélioration de la compensation des handicaps naturels, le développement d'actions dans la filière bois ou dans le domaine de la qualité. En ce qui concerne l'aide aux bâtiments d'élevage et à la mécanisation en montagne, cette action n'a malheureusement pas été retenue dans le contrat de plan de la région Rhône-Alpes, comme dans plusieurs autres régions. Conscient des difficultés de financement de ces investissements, le Gouvernement a décidé en juin un effort exceptionnel en doublant les crédits inscrits dans la loi de finances 1996 pour ces actions, ce qui correspond à 50 millions de francs supplémentaires. Dans ce cadre et une fois les virements de crédits opérés par loi de finances rectificative, les besoins des régions concernées seront examinés avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42297

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4473

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5521